



COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 AVRIL 2024

---

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le mardi 2 avril 2024 à 20h00 Salle des cérémonies, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Marylise BALESTRIE, Mickaël CHRETIEN, Philippe CROMBOIS, Sylvain SAKALOWSKI, Aurélie HUET, Virginie DELSARTE, Sophie TEMPEZ, Sylvie VERMEIL, Guillaume MASSART, David MORAIS CARDOSO.

Absents excusés : Nathalie GUENEZ (procuration donnée à Aurélie HUET), Maxime LUTICK (procuration donnée à Yannick HERBET)

---

Mr le Maire souhaite la bienvenue au public et remercie les jeunes et les encadrants de l'EPIDE de Cambrai d'être présents à la réunion du Conseil Municipal.

Avant de débiter la réunion, Mr le Maire explique l'importance et l'incidence du vote d'un budget primitif, d'un compte administratif et d'un compte de gestion et développe le fonctionnement d'un conseil municipal et des différentes institutions (Communauté d'Agglomération, SMABE, Val du Riot ...).

Après avoir pris en compte la demande de Marylise BALESTRIE de rectifier deux points (la date du feu d'artifice du 14 juillet prochain à Fontaine au Pire, l'orthographe exact de l'escalcoop') l'assemblée adopte le compte-rendu de la réunion du 12 Février 2024.



1) Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2023 (budget principal et budget annexe)

\*Budget principal

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 893 192,06 €	1 563 437,64 €	329 754,42 €
Investissement	95 791,90 €	205 400,03 €	- 109 608,13 €
Budget global	1 988 983,96 €	1 768 837,67 €	220 146,29 €

	Résultat de Clôture 2022	Exercice 2023	Résultat de Clôture 2023
Fonctionnement	- 321 074,98 €	+ 329 754,42 €	+ 650 829,40 €
Investissement	- 38 596,54 €	- 109 608,13 €	- 148 204,67 €
Budget global	+ 282 478,44 €	+ 220 146,29 €	+ 502 624,73 €

\*Budget annexe du Lotissement Bernadette-Thérèse

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	219 458,22 €	284 095,69 €	- 64 637,47 €
Investissement	254 303,11 €	224 511,15 €	+ 29 791,66 €
Budget global	473 761,33 €	508 606,84 €	- 34 845,51 €

	Résultat de Clôture 2022	Résultat 2023	Résultat de Clôture 2023
Fonctionnement	+ 54 051,41 €	- 64 637,47 €	- 10 586,06 €
Investissement	+ 86 258,41 €	+ 29 791,96 €	+ 116 050,37 €
Budget global	+ 140 309,82 €	- 34 845,51 €	+ 105 464,31 €

Monsieur MASSART demande si les restes à réaliser des dépenses d'investissement sont transférés sur le budget de l'année suivante ?

Monsieur le Maire lui indique que les restes à réaliser sont bien transférés sur le budget de l'année suivante, le delta s'expliquant par les subventions non perçues à ce jour.

En l'absence momentanée du maire, sous la présidence de Monsieur Didier JACQUEMIN, premier adjoint au maire, le conseil municipal adopte le Compte Administratif et le Compte de Gestion du budget principal et du budget annexe à l'unanimité.

## **2) Taux d'imposition 2024**

Le Maire rappelle que la fiscalité locale a été remaniée en 2021 avec la suppression de la Taxe d'Habitation, compensée par la part départementale de la Taxe Foncière Bâti.

Il indique également le maintien du taux en l'état de ce fait et qu'il n'y a eu aucune augmentation pour les Beauvoisiens depuis 2014.

S'agissant de la fixation des taux pour 2024, il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir à 38,43 % le taux de la Taxe Foncière Non Bâti
- de maintenir à 53,64 % le taux de la Taxe Foncière Bâti, (Fusion des anciens taux : communal et départemental).

Dans ces conditions, le produit fiscal 2024 s'établirait de la manière suivante :

- Taxe Foncière Bâtie : 718 776
- Taxe Foncière Non Bâtie : 11 683
- Taxe d'Habitation sur les logements vacants : 12 135 €
- Allocations compensatrices : 15 078 €
- FNGIR : 1 697 €

A l'unanimité, l'assemblée valide les taux proposés par le maire.

## **3) Tableau des indemnités des élus**

La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie publique locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code Général des collectivités territoriales des nouvelles dispositions en matière de transparence de la vie publique.

A ce titre, un état des indemnités perçues par les élus au titre de l'année N-1 a été communiqué aux membres du Conseil Municipal, pour information, avant l'examen du budget de la collectivité.

Guillaume MASSART prend ensuite la parole en regrettant l'absence de Nathalie GUENEZ à la réunion.

Il revient cependant sur les délégations des conseillers municipaux et sur les missions de chacun ; déjà demandé lors des réunions du Conseil Municipal d' Avril et Novembre 2023 ses questions sont restées, à ce jour, sans réponse.

Aurélie HUET intervient alors en précisant que ses missions n'ont pas changées notamment en direction des aînés : informations sur la disparition du cuivre à partir de décembre prochain et la nécessité d'anticiper la connexion à la fibre optique, elle continue à appeler les aînés régulièrement, parfois de son domicile, alimente le registre des aînés de la commune en y précisant les numéros de téléphone, ses relations avec les EPADH , toutes ces actions s'apparentent sans doute à un travail de fournis mais prennent du temps.

Guillaume MASSART lui demande si elle considère être à la hauteur de sa délégation pour laquelle elle est indemnisée ?

Aurélie HUET répond que oui.

Guillaume MASSART revient sur le « RGPD » nécessitant la prudence à la tenue d'un fichier.

Il interroge ensuite Sylvain SAKALOWSKI sur ses missions.

Sylvain fait part à M. MASSART de son agacement sur cette situation et ses interrogations répétées et suspicieuses.

Guillaume MASSART informe Sylvain s'être renseigné sur les états des lieux effectués dans les salles communales par ses soins (2021 : 7, 2022 : 1, 2023 : 1) Sylvain pense que le décompte n'est pas exact.

M. MASSART trouve que l'indemnité est un peu élevée par rapport aux missions effectuées.

M. le Maire intervient alors pour rappeler à l'assemblée qu'une Mairie est un « sanctuaire » et qu'il faut garder un esprit collectif pour l'intérêt général ; « l'opposition » est plutôt aussi absente lors de nombreuses manifestations.

Sylvie VERMEIL informe l'assemblée qu'elle avait annoncée dès le début du mandat électoral, qu'elle ne participerait pas aux activités communales estimant qu'elle avait fait sa part après 30 ans de bénévolat.

Sylvain s'interroge à savoir pourquoi attendre une réunion du conseil municipal pour l'interpeler alors qu'il se croise régulièrement ?

Il revient également sur le mandat précédent où il a travaillé bénévolement sur différents dossiers, sans aucune indemnité.

Aurélie HUET revient sur les réunions qui se déroulent parfois sur d'autres communes comme Avesnes lez Aubert pour ACTION par exemple, sur la distribution des colis de Noël dans les EPHAD avec son véhicule personnel.

Sylvain indique que son indemnité peut être retirée à tout moment, sans problème.

Mr le Maire insiste sur l'intérêt général et l'esprit collectif que doit faire preuve un conseil municipal, par respect pour les électeurs qui ont manifestés leur confiance.

Guillaume MASSART évoque le travail effectué en collaboration avec David MORAIS CARDOSO sur l'état des lieux des salles communales, resté sans résultat aujourd'hui.

Dominique PLATEAUX répond que le travail effectué n'est pas vain ; lui aussi passe beaucoup de temps sur de nombreux dossiers qui n'ont pas encore aboutis ou qui n'aboutiront peut-être jamais, c'est la dure réalité de la vie communale.

Sylvain SAKALOWSKI précise que la location de l'ancienne mairie engendre de temps à autre des nuisances et qu'il est parfois obligé d'intervenir auprès des locataires, à ses risques et périls.

#### **4) Budgets Primitifs 2024 (Budget principal et budget annexe)**

Le Maire présente le projet de Budget Primitif 2024 de la commune ainsi que le budget annexe du lotissement Bernadette Thérèse, qui ont été examinés auparavant par la Commission Municipale des Finances.

##### **Budget Principal :**

Le Budget 2024 s'équilibre à la somme de 2 538 329,92 € en section de Fonctionnement et à celle de 2 035 131,98 € en section d'Investissement.

Après discussions et échanges d'observations, l'assemblée valide par 15 voix Pour et 1 Abstention (Guillaume MASSART) le budget primitif 2024.

##### **Budget Annexe :**

Mr le Maire présente ensuite le budget annexe du lotissement Bernadette-Thérèse qui s'équilibre à la somme de 245 738,64 € en section de Fonctionnement et s'élève en section d'Investissement à 136 362,66 € en dépenses et à 324 391,29 € en recettes.

Après avoir examiné ces propositions, le conseil municipal adopte le Budget Primitif annexe par 15 voix Pour et 1 Abstention (Guillaume MASSART).

Sylvie VERMEIL interroge Mr le Maire sur les dépenses énergétiques. Celui-ci répond que Engie, avec qui nous sommes liés par un contrat, est vigilant et rigoureux sur les consommations de gaz.

#### **5) Achat d'un véhicule pour les services techniques.**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal précédent, il a été expliqué aux élus le projet d'achat d'un véhicule d'occasion et son utilité future pour la commune.

Il précise également que plusieurs options sont en réflexion sur le devenir de l'ancien véhicule dont la valeur a été estimée entre 2 500 et 3 000 € (vente à particuliers, remise au restos du Cœur ...).

David MORAIS CARDOSO évoque l'achat éventuel d'un véhicule électrique ; il est répondu que l'achat de ce genre de matériel engendre un coût financier bien plus important

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le contrat de vente du véhicule.

## **6) Arrêt projet des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Mr le Maire précise à l'assemblée que la loi relative à l'accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires.

Ainsi, à travers son article 15, ladite loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondant à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création par le porteur de projet et à ses frais, d'un compte de projet lors de la phase de concertation.

Monsieur le Maire précise que ces zones doivent être définies dans un délai de 6 mois à compter de la mise à disposition des informations prévues au 1° du II de l'article 15 de la loi APER afin de respecter les échéances réglementaires.

Monsieur le Maire précise également que ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la loi APER, il revient donc au Conseil Municipal de définir ces modalités.

Après un débat, il est proposé de mettre en place la concertation suivante :

- mode de publicité : insertion dans le magazine communal, site internet
- mode de recensement des remarques : ouverture d'un registre à disposition du public
- période de concertation : 2 mois

Monsieur le Maire propose ensuite de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies renouvelables ; après discussions et échanges d'observations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer sur les périmètres définis en annexe le

- solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
- solaire thermique sur bâtiments et ombrières

## **7) Motion de soutien aux infirmiers(ères) sapeurs-pompiers volontaires**

Un point à l'ordre du jour du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord, qui s'est réuni le 22 février dernier, inquiète vivement les infirmiers sapeurs-pompiers volontaires du CIS de Caudry.

En effet, le SDIS souhaite recentrer leurs missions sur les seules activités de soutien et de formation et supprimer leur mission d'aide médicale d'urgence qu'ils apportent quotidiennement.

Il est à noter que les infirmiers sapeurs-pompiers volontaires interviennent à partir de 7 centres de secours dans notre département, dont celui de Caudry. Ce sont ainsi 230 infirmiers qui participent à 8 000 interventions de secours d'urgence par an, 24h/24h, 7j/7 et 365 jours par an.

Ces interventions sont primordiales dans l'aide aux victimes et sont un soutien précieux aux forces de sécurité intérieure. Ils délivrent des soins à haute valeur ajoutée pour la population dans les situations les plus critiques (adultes, enfants, traumatismes, malaises graves, arrêts cardiaques, interventions à risque ...)

Leurs missions sont indiscutables nécessaires pour nos habitants et d'autant plus dans nos communes rurales qui souffrent de la désertification médicale. Leur engagement n'est plus à démontrer et doit être salué, soutenu et renforcé, bien loin de toute logique et démantèlement.

De plus, les cotisations des communes et des EPCI au SDIS ont très largement augmenté ces dernières années.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité favorablement sur cette motion qui apportera le soutien aux infirmiers-es sapeurs-pompiers volontaires afin qu'ils puissent continuer à assurer l'aide médicale d'urgence.

## **8) Informations diverses**

Mr Didier JACQUEMIN détaille le plan communal de sauvegarde qui doit obligatoirement être mis en place sur la commune, transmis aux services préfectoraux et mis à disposition du public.

A l'unanimité, l'assemblée valide le plan communal de sauvegarde.

### **Questions diverses**

Sylvie VERMEIL s'étonne que la réunion du Conseil Municipal ne soit pas filmée comme traditionnellement.

Mr le Maire profite de cette question pour expliquer à l'assemblée la mise hors-service du matériel informatique personnel de Maxime LUTICK durant le montage de la vidéo de la cérémonie des vœux à son domicile. La solution de l'achat d'une carte-vidéo/graphique par la commune avec une mise à disposition a été évoqué un moment, mais devant les difficultés rencontrées, le matériel a été renvoyé à son destinataire et la facture annulée.

Guillaume MASSART intervient à ce sujet en indiquant qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'utiliser un matériel aussi performant et si onéreux pour ce type de montage vidéo.

Sylvie VERMEIL trouve que l'enrobé rue Berthelot, face à la mairie, a été mal réalisé.

Elle interroge ensuite Mr le Maire sur l'état d'avancement du projet « Lestra » rue de l'Industrie.

Marylise BALESTRIE rappelle l'organisation du Parcours du Cœur par le Centre Social.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.50

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Yannick HERBET

Gilberte BOITTIAUX



*or Boittiaux*

